



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pass
Culture 

DOSSIER de PRESSE

2024



Sommaire

LE PASS CULTURE C'EST QUOI ?	P. 4 - 5
ILS EN PARLENT	P. 6 - 7
LE PASS CULTURE EN QUELQUES CHIFFRES	P. 8
LE PASS CULTURE EN QUELQUES DATES	P. 9
LE PASS CULTURE, UN DISPOSITIF POUR ACCOMPAGNER LE PARCOURS CULTUREL DES JEUNES	P. 10 - 11
LE VOLET INDIVIDUEL, CLÉ DE L'AUTONOMISATION CULTURELLE DES JEUNES	P. 12 - 13
L'APPLICATION MOBILE PASS CULTURE, UN MODÈLE DE CO-CONSTRUCTION	P. 14
UN DISPOSITIF INCLUSIF	P. 15
LE PROGRAMME AMBASSADEURS	P. 16 - 17
LE VOLET COLLECTIF, UN LEVIER SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) POUR TOUS	P. 18 - 19
UN NOUVEL OUTIL AU SERVICE DES ENSEIGNANTS	P. 20 - 21
GOUVERNANCE DU PASS CULTURE	P. 22

Dispositif gouvernemental créé en 2019 et généralisé à toute la France en 2021, le pass Culture permet aux jeunes d'accéder facilement, via une application, à un vaste ensemble d'offres culturelles et artistiques géolocalisées et d'en profiter en toute autonomie grâce à une dotation dédiée.

Véritable portail vers la richesse culturelle des territoires, le pass Culture permet aux jeunes de profiter de très nombreux lieux et biens culturels, d'approfondir ou de s'initier à une pratique artistique. Destiné à favoriser l'accès des jeunes aux arts et à la culture, ce dispositif souhaite jouer un rôle essentiel dans l'intensification et la diversification des pratiques culturelles et artistiques des jeunes.



Sébastien Cavalier, président de la SAS pass Culture :

« Le pass Culture est un bien public partagé, initié par l'État pour les jeunes. Il appartient à toutes celles et ceux qui souhaitent s'en saisir : acteurs culturels publics comme privés, acteurs de l'éducation et de la jeunesse, collectivités territoriales. Il met les jeunes en contact avec la culture et l'art, en favorisant notamment l'accès à la lecture, à l'écoute musicale, à la danse, aux arts plastiques, photographique, cinématographique, aux arts de la scène. »

Jean - 18 ans,
utilisateur dans la Somme (18)

Le pass Culture permet vraiment d'accéder à des loisirs vers lesquels on ne se tournerait pas forcément, surtout quand on est étudiant et qu'on a peu de moyens.



Laura - 17 ans,
utilisatrice du Loiret (45)

Du contact avec les gens, des visites de musées, des lectures pour me changer les idées et un enrichissement de ma curiosité. Tout cela en ne payant rien !

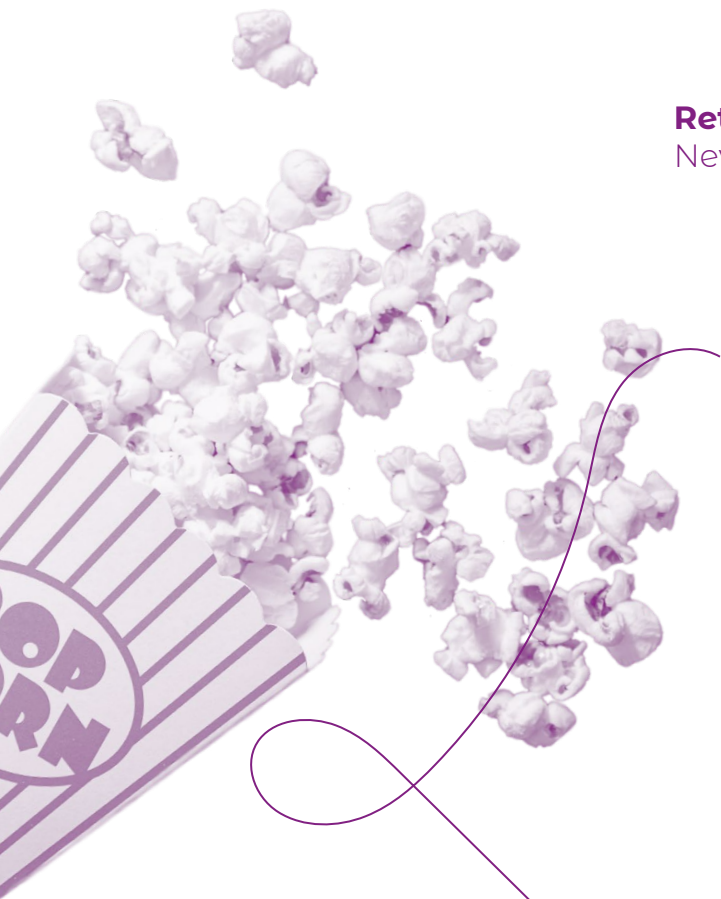


Jeunes utilisateurs

Marie - 18 ans,
utilisatrice du Puy-de-Dôme (63)

Grâce au pass Culture, j'ai pu acheter du matériel pour mon piano, ce qui m'a permis de m'y remettre à fond. J'ai découvert des écrivains et des artistes en achetant des livres et en allant à des concerts. Être ambassadrice du pass Culture me permet d'avoir un aperçu du métier que j'aimerais faire plus tard, mais aussi de rencontrer des personnes partageant les mêmes centres d'intérêt que moi et surtout d'élargir mes connaissances culturelles dans tous les domaines.





Retour du cinéma Ciné mazarin

Nevers (58)

La question de l'attrait des jeunes pour la salle de cinéma est au cœur de nos préoccupations depuis de nombreuses années. La crainte de voir les petits écrans individuels brouiller le plaisir collectif du grand écran est présente. Le pass Culture est un formidable outil facilitateur d'accès à nos salles et déclencheur d'envie auprès des jeunes. De notre côté, c'est un réel accompagnement au quotidien, aussi bien au niveau individuel qu'au niveau scolaire.

Acteurs culturels

Librairie de Paris

Saint-Etienne (42)

Le pass Culture est un soulagement pour nous, libraires, en termes d'expérience : nous avons pu réaliser que les jeunes lisent pour le plaisir, et pas seulement dans le cadre scolaire. Les jeunes ont envie de lire, ils ont simplement besoin qu'on leur en donne les moyens. Ils remarquent qu'avec le pass Culture, une vraie politique tournée vers la jeunesse existe, et ce, peu importe l'origine sociale.



Retour du festival le Printemps de Bourges (18)

Il ne faut pas sous-estimer les solutions culturelles. Le pass Culture est un succès sur le Printemps de Bourges ! Un tiers des jeunes de la salle s'est déplacé, via le pass Culture. Pour les plus jeunes, cet outil permet d'aller voir des concerts.



**3,8
millions**

de jeunes
bénéficiaires

85 %

ont fait au moins
une réservation
(90 % sur les +18)

partenaires
culturels

34 000

de réservations
depuis son
lancement

**près de 30
millions**



1^{er} février 2019

Expérimentation du pass Culture pour les jeunes de 18 ans dans 5 départements: le Bas-Rhin, l'Hérault, le Finistère, la Guyane et la Seine-Saint-Denis.

22 juillet 2019

Création de la SAS pass Culture. Phase de test élargie à 14 départements.

21 mai 2021

Ouverture du pass Culture à tous les jeunes de 18 ans résidant en France.

20 septembre 2021

Phase de test de la part collective dans 23 établissements scolaires pour les classes de la 4^e à la Terminale.

10 janvier 2021

Extension de la part individuelle du pass Culture à tous les jeunes de 15 à 17 ans résidant en France. Généralisation de la part collective pour les classes de la 4^e à la Terminale.

Septembre 2023

Extension de la part collective auprès des classes de 6^e et 5^e.

le pass culture, un dispositif pour accompagner le parcours culturel des jeunes

La raison d'être du pass Culture: intensifier et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 15 à 18 ans. C'est-à-dire renforcer toutes les pratiques d'un public encore en phase d'initiation et de découverte et l'ouvrir à tous les types d'œuvres, en l'accompagnant avec des offres adaptées.

Pour intensifier et diversifier les pratiques culturelles des jeunes, le pass Culture se déploie sous la forme de **deux dispositifs complémentaires**.

Un volet individuel

qui octroie aux jeunes de 15 à 18 ans un crédit qu'ils peuvent utiliser de façon autonome pour leurs activités culturelles et artistiques.

D'un montant progressif selon l'âge, le crédit s'utilise sur une application smartphone ou sur un site internet (webapp) pour acquérir tous types de biens culturels ou réserver des activités et sorties culturelles et artistiques disponibles près de chez soi.

Un volet collectif

attribué aux établissements scolaires, inscrit dans la politique d'éducation artistique et culturelle (EAC) et fruit d'un partenariat entre le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, le ministère des Armées, le ministère de l'Agriculture et le Secrétariat d'État chargé de la Mer.

Il apporte des moyens supplémentaires aux professeurs pour leur permettre de construire des projets d'EAC pour les élèves scolarisés de la 4^e à la Tle et en CAP. Dès septembre 2023, cette part collective a été également ouverte aux élèves de 6^e et 5^e. Grâce à ce dispositif, 100 % des élèves scolarisés dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat avec l'État peuvent accéder à des activités culturelles.

Une raison d'être

**Permettre aux jeunes d'intensifier
et de diversifier leurs pratiques culturelles.**

Un volet individuel

Pour qui ?

Pour tous les jeunes de
de 15 à 18 ans

Un volet collectif

Pour toutes les classes
de la 6^e à la terminale

Comment ?

Une dotation progressive à
utiliser en toute autonomie
sur l'application pass Culture
pour profiter d'un vaste
ensemble d'activités
artistiques et culturelles

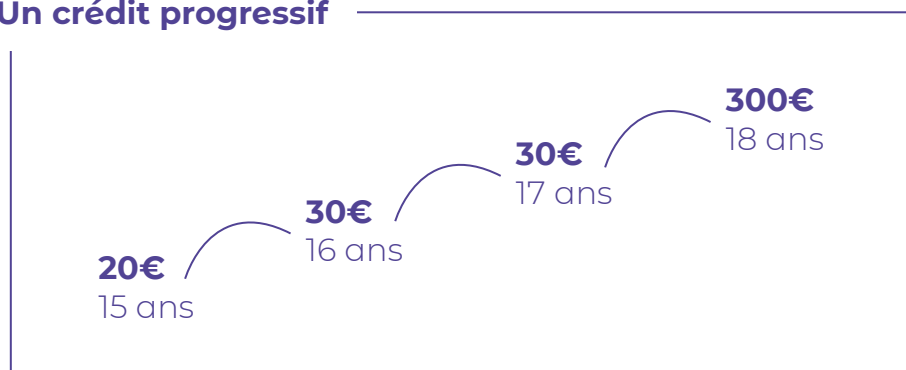
Un crédit alloué directement
aux établissements scolaires,
destiné à financer des activités
d'éducation artistique et
culturelle effectuées en groupe
et encadrées par les professeurs

le volet individuel, clé de l'autonomisation culturelle des jeunes

Un fonctionnement progressif, de 15 à 18 ans

Progressive et pensée comme un outil de découverte qui accompagne ses bénéficiaires pendant plusieurs années, la part individuelle s'adresse à chaque jeune dès l'âge de 15 ans et met à sa disposition un crédit évolutif pour financer ses envies culturelles et artistiques.

Un crédit progressif



Entre 15 et 17 ans, les montants non consommés une année sont reportés et disponibles jusqu'à la veille des 18 ans, tandis que le montant alloué l'année des 18 ans est utilisable jusqu'à l'âge de 20 ans. Les offres pour les jeunes de 15 à 17 ans sont identiques à celles proposées aux jeunes de plus de 18 ans, dans la limite du crédit à disposition et à l'exception des jeux vidéo et offres numériques payantes. Les seules offres numériques payantes éligibles pour les jeunes de 15 à 17 ans sont la presse écrite, les e-books et les livres audio.

Des offres variées et adaptées aux territoires

Profitant d'une offre culturelle particulièrement variée en France, les équipes du pass Culture travaillent main dans la main avec tous les acteurs locaux afin de rendre accessible une offre de proximité à même de plaire à chacun. Ils sont ensuite valorisés grâce à la fonction de géolocalisation de l'application.

L'application se fait la vitrine des catalogues et des programmations des acteurs culturels qui proposent leurs offres aux jeunes *via* une interface dédiée. Elle propose également de nombreux événements exclusifs co-construits avec les acteurs spécialement pour les jeunes utilisateurs du pass Culture.

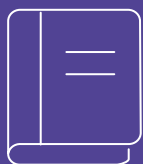
Par ailleurs, de nombreuses offres numériques gratuites sont disponibles (podcasts, streaming musical, radio, films, lecture en ligne). Elles constituent un catalogue attractif et diversifié, notamment pour les utilisateurs ruraux (résidant dans des communes de moins de 2 000 habitants) qui ont une pratique culturelle domestique plus forte que les jeunes résidant en zone urbaine.

Périmètre de l'offre individuelle éligible au pass Culture pour les 15-17 ans



places et abonnements

de spectacle vivant, de cinéma, de concerts, de médiathèques, de festivals...



biens culturels

livres, BD, DVD, CD, disque vinyles, instruments de musique...



rencontres

avec les artistes, conférences, dedicaces, répétitions de spectacles, découvertes des métiers...



services numériques

ebooks, abonnements à la presse en ligne...



visites

de musées, de lieux historiques, de centres d'art...



cours et ateliers

de danse, de théâtre, de musique, de chant, de dessin...

matériel beaux-arts

calligraphie, dessin, peinture, street art...



L'application mobile pass Culture, un modèle de co-construction

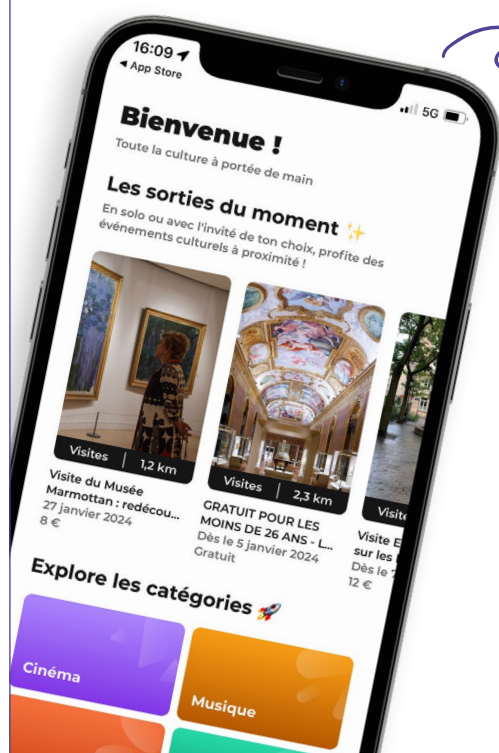
Depuis la création du dispositif, la construction collaborative du pass Culture a été le moteur de ses évolutions successives. Répondant à une mission d'utilité publique culturelle et éducative, le pass Culture prend ainsi en compte les besoins et les perspectives de ses utilisateurs, qu'ils soient jeunes bénéficiaires ou acteurs culturels.

Les jeunes sont systématiquement associés aux réflexions concernant l'évolution de l'application et la conception de nouvelles fonctionnalités à travers des ateliers de tests utilisateurs.

Leurs retours d'expériences ainsi que leur parcours utilisateur font l'objet d'une analyse destinée à optimiser les fonctionnalités de l'application et à l'imprégner de leurs usages dans une logique d'amélioration continue.

Contribuer à nourrir la connaissance et la réflexion globale sur les pratiques culturelles des jeunes fait également partie des enjeux du dispositif. Le pass Culture est en effet un observatoire privilégié pour mener des études et en partager les résultats.

L'application



L'application dispose d'un mode de recommandation algorithmique afin de proposer du contenu similaire à celui apprécié par l'utilisateur, mais le pass veille aussi à proposer à l'utilisateur des offres qui le sorte de son cadre habituel. Il encourage ainsi la diversification des pratiques culturelles et artistiques des jeunes.

La page d'accueil de l'application est intuitive et pensée pour les utilisateurs connectés et accoutumés aux recommandations sur les réseaux sociaux. Il propose des sélections thématiques, mises à jour plusieurs fois par semaine et géolocalisées.

Pour s'inscrire sur le pass Culture, les 15-17 ans scolarisés dans les établissements publics ou privés sous contrat doivent se connecter sur l'application dédiée avec leurs identifiants ÉduConnect, transmis par leurs établissements scolaires.

Un dispositif inclusif

Depuis son lancement et dans le cadre de sa mission d'intérêt général, le pass Culture est attentif à l'inclusion de tous les publics dans le dispositif.

Il garantit ainsi l'accessibilité du dispositif aux publics en situation de handicap, une accessibilité technique, qui est complétée par une volonté d'information complète sur l'accessibilité des offres.

Il propose également d'adapter pour ces publics le plafond de dépenses en offres numériques (les offres du type ebook, SVoD, jeux vidéo sont en principe plafonnées à 100€).

Le pass Culture est aussi en contact avec des partenaires qui accompagnent des jeunes en situation de handicap, comme SOS Solidarité, le CNAPE, la Croix-Rouge, qui ont permis de diffuser un premier niveau d'information à destination des aidants. Ces partenariats permettent la présence d'offres accessibles aux publics empêchés dans le catalogue proposé par le pass Culture.

Enfin, la part individuelle est accessible aux jeunes non scolarisés.

Le pass Culture a ainsi développé des partenariats avec les grands réseaux socio-éducatifs: l'Union Nationale des Missions Locales, le réseau des Écoles de la Deuxième Chance, l'Union Nationale des Habitats Jeunes, le groupe Hexopée (syndicat des employeurs de l'économie sociale et solidaire).

Ces partenariats visent à inscrire durablement le pass Culture dans le champ social afin que le dispositif soit automatiquement proposé aux jeunes éligibles passant par ces structures, comme tout dispositif de droit commun.

Des webinaires et communications informent aussi régulièrement les professionnels de ces structures pour qu'ils sensibilisent et accompagnent leurs publics sur le pass Culture.

Enfin, depuis janvier 2022, le pass Culture est systématiquement présenté lors de toutes les Journées Défense et Citoyenneté, auxquelles plus de 95 % des jeunes participent à leurs 18 ans.

Le programme ambassadeurs

Le programme Ambassadeurs est né de la volonté des équipes du pass Culture de co-construire le dispositif avec ses jeunes utilisateurs: à la fois pour les faire participer aux réflexions sur l'application mais aussi pour les impliquer dans les actions culturelles, dans la sélection des contenus, dans la diffusion auprès de leurs pairs. L'objectif est d'ouvrir les portes du pass Culture et de la culture à des jeunes volontaires pour faire vivre et rayonner le dispositif.

Pendant sa première saison (2021-2022), le programme s'est déployé dans 21 villes métropolitaines ainsi qu'à la Réunion et en Martinique. Un peu plus de 400 Ambassadeurs ont pu, d'octobre 2021 à juin 2022, animer des rencontres avec des artistes et des professionnels de la culture, contribuer au relai sur les réseaux sociaux, témoigner lors de rencontres institutionnelles, relayer des actions de communication, tenir des stands lors de salons ou de journées portes ouvertes, ou encore participer à l'éditorialisation du pass Culture à travers des playlists dédiées. Ils ont pu avoir accès à plus de 80 événements conçus spécialement pour eux partout en France et ont bénéficié d'un accès direct aux équipes de nos partenaires culturels.

En 2023, le programme s'est enrichi avec la création du rôle d'Ambassadeur associé, qui permet aux Ambassadeurs d'être associés à des structures culturelles de leur ville et de participer ainsi activement à la co-construction de projets à destination de tous les jeunes du pass Culture.

Un Ciné Club a également vu le jour, rassemblant 35 Ambassadeurs cinéphiles pour visionner en avant-première les sorties cinéma, les commenter et adresser collectivement leurs recommandations aux utilisateurs du pass Culture, sur les réseaux sociaux du pass.

Raphaël

Ambassadeur du pass Culture en 2022-2023

Les jeunes sont aujourd'hui force de proposition et de réforme, en tant qu'utilisateur de cet outil, et c'est la force du programme ambassadeur du pass Culture. Je suis fier d'en faire partie aujourd'hui.

Ils en parlent

Mukit

Ambassadeur du pass Culture en 2021-2022

Le pass Culture, c'est comme une deuxième famille pour moi. C'est arrivé à un moment de ma vie où je ne me sentais pas trop bien et devenir ambassadeur du pass Culture, participer aux événements, qu'ils soient petits ou grands, c'était incroyable pour moi. Maintenant, je me sens mieux dans ma peau : le fait de pouvoir discuter avec des adultes et savoir qu'on est écouté pour une fois dans notre vie - parce qu'habituellement, nous, les jeunes, on ne nous écoute pas - de découvrir des personnes géniales, c'était juste incroyable.

le volet collectif, un levier supplémentaire de l'EAC pour tous

La part collective concerne les élèves de la 6^e à la Terminale des établissements publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, du ministère des Armées et du secrétariat d'État à la Mer. Chaque classe se voit attribuer un montant de 25 € par élève en scolarisé en classe de 6^e, 4^e et 3^e, 30 € en 2^{de} ou en CAP et 20 € en 1^{re} et en Terminale.

Parmi les domaines éligibles à la part collective, on trouve le patrimoine et la mémoire, la photographie, le spectacle vivant, la danse, la musique, le cinéma, les métiers d'art, la gastronomie, les arts numériques, les arts visuels, la culture scientifique technique et industrielle, les médias et l'information.

Les classes peuvent ainsi par exemple accueillir des artistes, des romanciers, professionnels de la culture ; elles peuvent visiter des musées, des monuments, et participer à des représentations de spectacle vivant.

Les plus réservés par la part collective sont le spectacle vivant (37%), le cinéma (21%), les ateliers de pratiques artistiques (12%).

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) constitue un instrument puissant au service de l'égalité des chances. Le parcours d'éveil et d'éducation artistique et culturelle se construit de la naissance à l'âge adulte, dans la complémentarité des temps scolaires, périscolaires et de loisirs. Il se nourrit de l'ensemble des connaissances et des compétences acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et de la culture.

Les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle



La connaissance :

l'éducation artistique et culturelle permet aux élèves de s'approprier des repères culturels formels, historiques et esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art, de développer leur esprit critique.



La pratique artistique :

elle permet aux enfants d'accéder aux langages des arts, de prendre confiance en eux, de réaliser concrètement des projets, de développer leur créativité et leur intelligence sensible. Elle est aussi un puissant moyen de mener des projets communs, de favoriser les relations sociales, d'être à l'écoute des autres et de développer le respect d'autrui.



La rencontre avec les œuvres et avec les artistes :

elle vise à faire l'expérience d'œuvres authentiques et de lieux de culture pour mieux se les approprier, à apprendre à partager le sensible, à développer sa curiosité.

**Plus de
12 000**

structures proposent
des offres collectives

330 000

offres collectives
proposées pour
les établissements

des collèges et lycées
se sont engagés sur la
part collective

83 %

d'élèves de la quatrième à la
terminale en ont bénéficié
dans le cadre scolaire

**Plus de 3
millions**

Un nouvel outil au service des enseignants

Ce dispositif constitue un soutien financier nouveau pour les projets d'éducation artistique et culturelle construits dans le cadre scolaire, et il simplifie le quotidien des enseignants, et en particulier leurs démarches administratives.

La liaison entre le pass Culture et l'Application Dédiée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle (ADAGE) permet d'accompagner la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et d'en améliorer le pilotage. L'application ADAGE, unique voie d'accès aux offres collectives est administrée et proposée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Cette plateforme est utilisée :

- par les professeurs pour consulter, géolocaliser et préréserver les offres collectives;
- par le chef d'établissement pour confirmer les réservations et gérer le budget de son établissement.

La réflexion menée autour de la nature des offres collectives du pass Culture permet d'explorer toutes les solutions innovantes et également de faire écho aux offres proposées aux jeunes pour la part individuelle. Afin d'être au plus près des acteurs culturels et des territoires, les chargés de développement territorial du pass Culture se chargent notamment de :

- former les acteurs culturels à l'utilisation de la plateforme pass Culture pro en amont et en aval de leur inscription ;
- les assister en cas de difficulté dans la prise en main opérationnelle de la plateforme.

Au moment de l'ouverture du dispositif aux établissements scolaires, le pass Culture s'est rapproché du corps enseignant pour co-construire l'interface pass Culture accessible aux professeurs sur ADAGE.

De juillet à septembre 2021, en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, une phase de définition des besoins et de cadrage s'est déroulée avec un panel de professeurs en amont de la mise en œuvre opérationnelle.

A woman with short blonde hair and glasses, wearing a striped blazer, is smiling and holding a piece of paper. In the foreground, two children are visible, one of whom is holding a piece of paper. The background is a solid blue color.**Nathalie, enseignante en collège, référente Culture,**

Professeure Relais et Conseillère DAAC

Le pass Culture permet de sortir de ses habitudes, de varier les approches artistiques et culturelles, d'être confronté à des démarches différentes, ça nourrit, je trouve que c'est un bienfait [...] Prendre le risque d'aller à la rencontre d'un artiste que l'on ne connaît pas, c'est aussi se donner l'opportunité de découvrir une autre démarche, et donc d'en faire profiter les élèves.

Sébastien Cavalier, président de la SAS pass Culture

La part collective [...] permet d'amplifier le travail de médiation fait par les enseignants dans une logique de « conduite accompagnée », en guidant les jeunes vers des offres vers lesquelles ils ne se seraient pas dirigés naturellement.

Gouvernance du pass Culture

Pour mener cette politique publique, le Gouvernement a fait le choix de créer, en juillet 2019 une société par action simplifiée (SAS) d'intérêt général – dont les actionnaires sont le ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts et Consignations par le biais de son activité Banque des Territoires – pour assurer la gestion et le développement du dispositif pass Culture.

La société pass Culture est dirigée par un président exécutif nommé par décret, avec une instance délibérative: le comité stratégique. Ce dernier est composé de douze membres dont un représentant de l'État (désigné au sein du ministère de la Culture), sept membres nommés par l'État dont un représentant du ministère en charge de l'Éducation nationale et une utilisatrice du pass Culture, trois membres nommés par la Caisse des dépôts, un représentant des salariés.

Le choix d'une Société pour conduire l'expérimentation a été guidé par le souhait de bénéficier de toute la réactivité et l'agilité d'organisation nécessaires à la conduite de ce type de projet. Les relations de la Société avec le ministère de la Culture – qui octroie chaque année à l'établissement une subvention pour contribuer à la prise en charge du remboursement auprès des offreurs des réservations faites par les jeunes dans le cadre de la part individuelle ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement et d'investissement – sont régies par une convention de gestion. Une convention lie également la Société pass Culture et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et prévoit l'octroi d'une subvention visant à couvrir le remboursement des offreurs pour les réservations faites par les établissements scolaires dans le cadre de la part collective.

Le pass Culture est financé par une dotation budgétaire du ministère de la Culture dont le montant a été fixé à 208,5 millions d'euros en loi de finances initiale pour 2023 pour le financement de la part individuelle. La part collective, quant à elle, est financée, pour ses établissements, par une dotation du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse fixée à 51 millions d'euros en loi de finances initiale pour 2023. Un financement complémentaire est apporté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le secrétariat d'État à la mer et le ministère des Armées au titre des établissements scolaires sous leur responsabilité.

Les offreurs culturels contribuent également à financer la dotation de la part individuelle des jeunes utilisateurs en application de la politique de remboursement (non-remboursement des offres numériques et application d'une contribution offreurs pour les biens et services).

**MINISTÈRE DE LA CULTURE
DÉLÉGATION À L'INFORMATION ET À LA COMMUNICATION**

Téléphone : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE

Téléphone : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr

**PASS CULTURE
SERVICE PRESSE**

Mél : service.presse@passculture.app

www.pass.culture.fr